



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

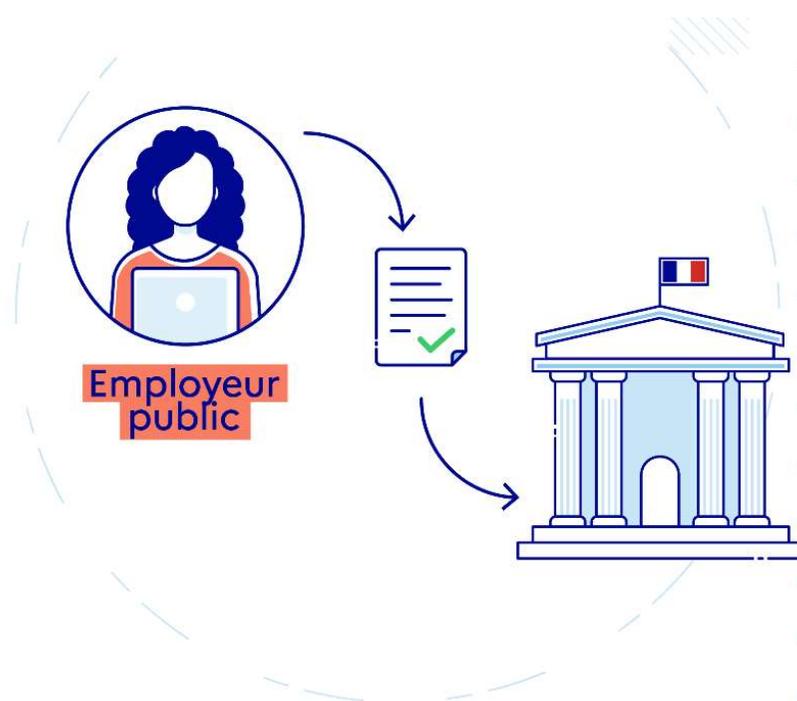
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CELIA

PLATEFORME DE SAISIE EN LIGNE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LES EMPLOYEURS PUBLICS

Webinaire à destination
des employeurs publics et CFA

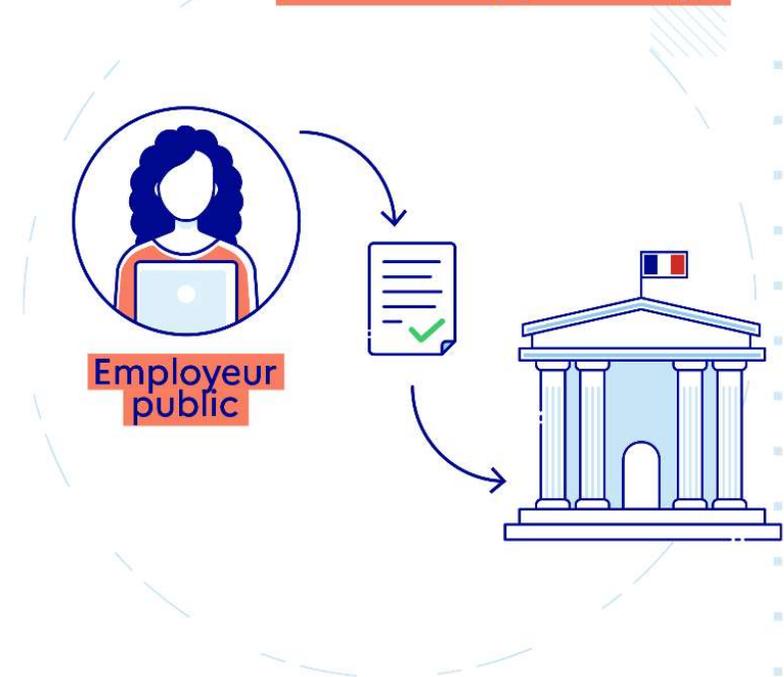
20 juillet 2023



Déroulé

1. Présentation de CELIA
2. Les nouveautés de la version 3.4
3. Autre nouveauté à venir : déploiement du nouveau Cerfa
4. Les questions les plus fréquentes

Nouvelle plateforme en ligne pour la saisie des **contrats d'apprentissage**



Intervenants

Milena ESTORNILO – DGEFP, Mission alternance et accès aux qualifications (MAAQ)

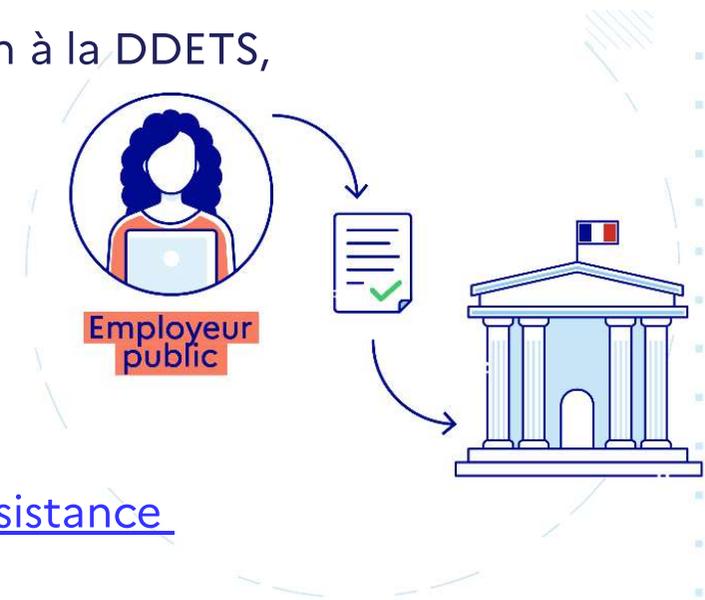
Nawelle GASMI – DGEFP, Mission Ingénierie et Systèmes d'Information (MISI)

Patrice BECKER – DGEFP, Mission Ingénierie et Systèmes d'Information (MISI)

1. Présentation de CELIA

CELIA en quelques mots

- Accessible à **tous les employeurs publics** (secteur non industriel et commercial), pour **tous leurs contrats** (initial, avenant, ... rupture)
- Un **processus dématérialisé** : création du dossier, transmission à la DDETS, retour suite au dépôt
 - ✓ Un remplissage facilité du dossier : autocomplétion
 - ✓ Signature électronique (en option)
- **Transparence** de l'avancement du dossier
- Une difficulté ? Une **assistance** disponible sur le [portail de l'assistance](#) dédié ou par téléphone 



CELIA en quelques mots

- **Rapidité du traitement**
 - ✓ transmission sans délai, dès que votre dossier est complet,
 - ✓ pas de dossier égaré vers un mauvais destinataire,
 - ✓ pas de coquille de saisie d'un dossier papier.
- Un traitement par votre DDETS plus rapide = **70% des dossiers traités en moins de 10 jours**
- **CELIA c'est près de 10 000 utilisateurs!**
- **En juin 67% des contrats ont été télétransmis, pourquoi pas le vôtre ?**

CELIA en quelques mots

Rendez-vous sur

celia.emploi.gouv.fr

2. Les nouveautés de la version 3.4

Principales nouveautés de la version 3.4

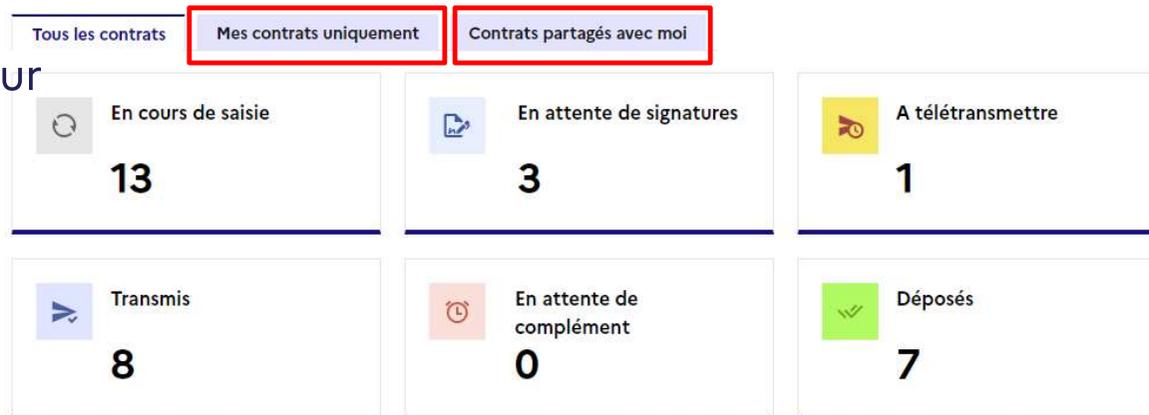
1. Mise à disposition d'un **tableau de bord**
2. **Recherche multicritères** de contrats

Mise à disposition d'un tableau de bord

Ce tableau de bord vous permet de piloter, en temps réel, **l'ensemble des contrats auxquels vous avez accès** :

- contrats que vous avez créés,
- contrats partagés avec vous.

Mon tableau de bord



Cliquez sur l'une des tuiles pour afficher la liste des contrats correspondants.

Recherche multicritères de contrats

Dans la page de recherche des contrats, un bouton « **Plus de critères** » vous permet de disposer de **critères de recherche supplémentaires** : date de début et de fin du contrat, informations relatives à l'apprenti(e), diplôme préparé, ...

Recherche (33)

Apprenti(e) Contrats Statuts

Plus de critères

Nom	Contributeurs	Statut	Modifié le	Actions
LUTHER KING martin	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	Brouillon	15/02/2022	
MARTIN jeff	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR SM Shahyn Mimouni	En cours d'instruction	30/11/2022	
GASMI Nawelle	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	A télétransmettre	17/03/2022	
MARTIN test	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	Déposé	30/04/2022	
GASMI Nawelle	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	En cours de signature	27/05/2022	

Recherche (33)

Apprenti(e) Contrats Statuts

Date de début du contrat et le Date de fin du contrat et le Date de naissance de l'apprenti(e)

Diplôme préparé Reconnaissance travailleur Handicapé Oui Non Sexe de l'apprenti(e)

SIRET employeur

Nom	Contributeurs	Statut	Modifié le	Actions
LUTHER KING martin	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	Brouillon	15/02/2022	
MARTIN jeff	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR SM Shahyn Mimouni	En cours d'instruction	30/11/2022	
GASMI Nawelle	Centre CENTRE DE FORMATION BEAUSEJOUR	A télétransmettre	17/03/2022	

3. Autre nouveauté à venir : déploiement du nouveau Cerfa

Autre nouveauté à venir : déploiement du nouveau Cerfa

- Suite à la **publication du nouveau cerfa du contrat d'apprentissage** (10103*10), les nouveaux champs seront ajoutés dans CELIA (évolution prévue pour août 2023).
- Les principales évolutions apportées au Cerfa visent la **sécurisation du parcours de formation de l'apprenti** en apportant des précisions sur :
 - ✓ le maître d'apprentissage,
 - ✓ le lieu principal de formation théorique.
- **Déploiement en 3 phases :**
 - ✓ Phase 1 : ajout des champs facultatifs dans AGECAP (prévu en août 2023)
 - ✓ Phase 2 : ajout des champs facultatifs dans CELIA (prévu en août 2023)
 - ✓ Phase 3 : certains nouveaux champs deviennent obligatoires sur CELIA (prévu en octobre 2023)

4. Les questions fréquentes

Les questions fréquentes (1/4)

Q

Est-ce que la dématérialisation concerne tous les secteurs ? Tous les CFA sont-ils concernés ?

M

Sont concernés : les employeurs publics des 3 versants (et tous les CFA mandatés avec des apprentis dans le secteur public).

Q

Est-ce qu'un utilisateur peut saisir des contrats pour différents sites ?

N

Il suffira de saisir le SIRET du site concerné dans la rubrique employeur du contrat. Pas besoin de recréer un compte pour chaque site.

Q

Est-il possible de créer plusieurs comptes (par exemple : un par direction d'emploi) rattachés à un seul numéro de SIRET, mais identifiés par des courriels distincts ?

N

Vous pouvez créer plusieurs comptes rattachés au même SIRET si les adresses mails sont différentes.

Q

Plusieurs personnes peuvent-elles remplir le même contrat, soit au sein d'une même structure ou entre un employeur public et un CFA ?

N

Un employeur ou un CFA peut renseigner un CERFA. La fonctionnalité "**Partage**" permet d'inviter d'autres personnes à collaborer sur ce contrat : quel que soit leur structure, qu'ils aient déjà un compte ou non.

Les questions fréquentes (2/4)

Q

La plateforme CELIA remplace-t-elle la plateforme PASS que nous avons utilisée en 2022 ?

N

La plateforme PASS permet de rechercher et consulter les offres de contrat et de stage dans le secteur public. Elle ne permet pas la transmission et la gestion des contrats.

Q

Existe-t-il un guide utilisateur de CELIA ?

N

Sur la page d'accueil de CELIA, un bouton « Mode opératoire » vous permet de télécharger le guide utilisateur. Ce guide sera prochainement mis à jour pour intégrer les fonctionnalités de la version 3.4.

Q

Est-ce qu'un CFA peut télétransmettre un contrat avec la plateforme ?

N

L'employeur peut donner mandat au CFA pour assurer la transmission du contrat d'apprentissage et des pièces nécessaires au traitement du dossier par les services déconcentrés.

Q

Dans la nouvelle version CELIA, est-il possible pour l'employeur ou la DDETS de supprimer les contrats en doublon ?

N

Dans CELIA, nous avons mis en place des contrôles anti-doublons sur les contrats déposés. Lors d'une prochaine version, des nouveaux contrôles seront mis en place pour que les agents puissent rendre non déposables les dossiers en attente de complément.

Les questions fréquentes (3/4)

Q

Comment saisir l'avenant d'un contrat dans CELIA ?

N

Vous pouvez saisir un avenant dans CELIA en cliquant sur le bouton « Nouveau dossier », puis en sélectionnant dans la rubrique « Contrat » le type d'avenant.

Nous travaillons sur des évolutions pour simplifier la saisie d'un avenant, notamment en dupliquant le contrat initial et en modifiant son type.

A noter : vous pouvez saisir un avenant dans CELIA même si vous n'avez pas saisi le contrat initial dans CELIA.

Q

Est-il possible d'archiver les anciens dossiers et de les consulter ultérieurement ?

N

Il s'agit d'une évolution qui pourrait être développée dans le futur.

Q

Peut-on enregistrer la rupture d'un contrat dans CELIA ?

N

Cette fonctionnalité est en cours de développement et devrait être mise en ligne très prochainement.

Q

La transmission du contrat par la plateforme va-t-elle devenir obligatoire ?

M

Il vous est demandé de transmettre à présent vos contrats par la plateforme en ligne. Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire, vous pouvez encore envoyer votre contrat par email ou par courrier en nous remontant les éventuels blocages rencontrés.

Les questions fréquentes (4/4)



Si nous changeons de signataire (employeur ou CFA), pouvons-nous tout simplement renseigner une nouvelle adresse mail sans avoir à refaire le contrat en entier ?



Tant que le contrat n'a pas été transmis à l'administration, même s'il a été signé électroniquement, vous pouvez le modifier grâce au bouton « Corriger ».
Dans ce cas, vous devrez renseigner de nouveau la date et lieu du contrat dans le CERFA, et recommencer la procédure de signature.



Lorsque l'une des parties rencontre des difficultés pour signer électroniquement, peut-on mixer Signature électronique et Signature papier ?



Le mode mixte n'est pas possible.
Si l'un des signataires rencontre un problème avec Yousign, vous devez cliquer sur le bouton « Corriger le contrat » pour recommencer la procédure de signature.
Dans ce cas, vous pouvez soit retenter la signature électronique, soit opter pour la signature papier.



Peut-on éditer des CERFA visés par la DDETSPP avec le numéro d'enregistrement, la date et signature ?



Cette évolution est en cours de développement.



Peut-on suivre l'état d'avancement du traitement effectué par la DDETS ?



A chaque mise à jour du dossier par la DDETS, le statut de la demande est actualisé dans CELIA : En attente de prise en charge, En cours d'instruction, incomplet, déposé, ...

Des questions



Consulter la FAQ

<https://assistance.emploi.gouv.fr/confluence/display/PLATDIGIT/FAQ>

FAQ

Créée par SHAHYN MIMOUNI, dernière modification par Farid SOUIAH le juin 28, 2023



CELIA, votre plateforme de saisie en ligne des **contrats d'apprentissage pour les employeurs publics**.

CONTRÔLES AUTOMATIQUES CELIA

Les contrôles automatiques opérés par CELIA

COMPLÉTUDE D'UN FORMULAIRE

Questions liées à la complétude d'un formulaire

DEMANDES DE COMPLÉMENTS

Comment gérer les demandes de compléments ?

ACCÈS

J'ai des questions sur l'accès au service CELIA

FONCTIONNEMENT DE CELIA

J'ai des questions sur le fonctionnement de CELIA

VIE D'UN DOSSIER

J'ai des questions sur la vie d'un dossier CELIA

Des questions



Contactez l'assistance

Pour joindre l'Assistance des applications du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, vous pouvez renseigner le formulaire de requête via le [portail de l'assistance](#) ou composer le numéro vert ci-dessous du lundi au vendredi, de 9h à 18h, sans interruption.

 **N°Vert 0 805 032 430**

CELIA - Saisie des contrats d'apprentissage pour les employeurs publics

Accueil Mes espaces Aides bj@mesdemarches.fr (entreprise)

Mon espace > Mon tableau de bord

Mon tableau de bord

Mon espace

Espaces partagés avec moi

Dossiers partagés avec moi

Recherche

Mon tableau de bord

Tous les contrats Mes contrats uniquement Contrats partagés avec moi

En cours de saisie 13	En attente de signatures 3	A télétransmettre 1
Transmis 8	En attente de complément 0	Déposés 7

Merci de votre attention !

Rendez-vous sur

celia.emploi.gouv.fr